

Appel d'offre
Soutien aux projets innovants de formation doctorale 2016 « SPIF Doc »

Sur le modèle des appels d'offre SPIF proposés par PSL aux initiatives innovantes en matière de formation, le collège doctoral lance l'appel d'offre SPIF Doc 2016 pour susciter et soutenir les modules de formation doctorale (niveau D).

Sont principalement concernés par cet appel :

- Les modules de formation doctorale ayant un caractère structurant pour PSL
- Les formations favorisant la circulation étudiante entre les établissements de PSL

Sont particulièrement appréciés :

- Le caractère original des projets et leur capacité à servir la visibilité de la « marque PSL »
- La mise en place de mutualisation entre plusieurs écoles doctorales de PSL
- Quand un projet est proposé par un seul établissement ou une seule école doctorale (ED), sa dimension « pilote » et son extension possible à d'autres établissements ou EDs de PSL.
- La visibilité internationale du projet
- La capacité des porteurs du projet à trouver des sources de financement complémentaires ou susceptibles de prendre le relais des financements de PSL.

Procédure :

Le budget sera accordé pour une période d'une année et les dépenses devront être engagées avant le **15 décembre 2016**. Les financements accordés dans le cadre de cet appel d'offre (sous forme de conventionnement et suivi de projet) ne pourront comprendre aucun frais d'investissement, ni de personnel support des établissements PSL. Les projets seront évalués par un jury nommé par le collège doctoral de PSL. La liste des projets retenus sera arrêtée par le Président de PSL après avis du Conseil des membres et le décanat de la Formation.

Date limite de dépôt des projets : 30 Juin 2016 :

Envoi des projets à college-doctoral@univ-psl.fr, uniquement à l'aide du formulaire joint.

Les dossiers déposés devront comporter un résumé du projet de 2 à 5 pages, indiquant :

- L'intitulé du projet et le(s) porteur(s) de projet et leur(s) coordonnées de contact
- Les établissements ou les écoles doctorales impliquées
- Le positionnement du projet par rapport à l'offre existante
- L'intérêt du projet pour PSL
- La présentation de l'équipe pédagogique mobilisée dans le cadre du projet
- L'effectif de doctorants estimé
- Un calendrier de mise en œuvre et les résultats attendus
- Un plan de financement justifiant la somme demandée et précisant les apports des établissements ou des écoles doctorales impliqués
- L'avis du directeur de l'ED ou du référent PSL
- L'avis du chef d'établissement ou des chefs d'établissement concernés

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être examiné